

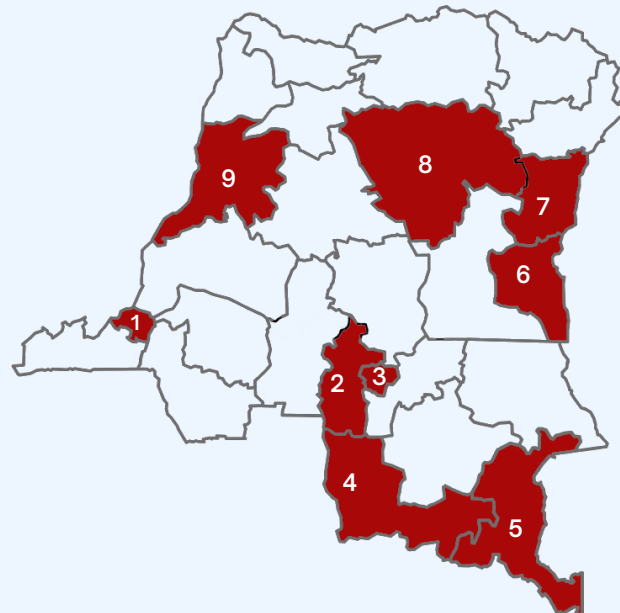
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 4
17 - 21 AOUT 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

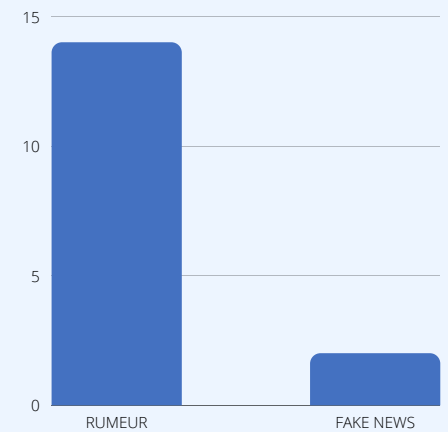


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La plupart de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 14 sur les 16 feedbacks collectés, suivi des fausses informations.



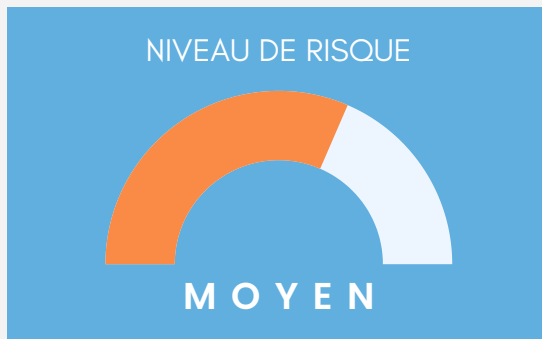
Rumeur #1

Récoltée au Sud-Kivu

On va voir avec le mémo que la société civile du Sud-Kivu a envoyé à la CENI, les autres coordinations provinciales de la sociétés civiles vont aussi faire la même chose et on va voir le mouvement pour réclamer le calendrier électoral.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Le mémo de la société civile du Sud Kivu à la CENI a soulevé de nombreuses questions importantes notamment la publication du calendrier électoral et des questions autour de la cartographie électorale. Face à cette préoccupation, Crispin Kobolongo, coordonnateur de l'ONG Action contre les violations des droits des personnes vulnérables (ACVDP), a observé que « l'absence d'un calendrier électoral ne rassure pas la tenue des élections dans le délai. Jusqu'à ce jour, il n'y a aucun plan de financement de toutes les phases du processus électoral ; le rythme de décaissement des fonds ne rassure pas, sans ajouter le retard dans le début des opérations de révision du fichier électoral ».

Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI estime que « le mémo est l'expression tentaculaire d'une communauté qui témoigne ses motivations et propose ce qu'elle souhaite obtenir en dénonçant les mauvaises pratiques, mais la publication du calendrier électoral ne peut intervenir que lorsque tous les moyens sont réunis (logistique, financier, juridiques et sécuritaire...) ». Il a estimé qu'à défaut, « le calendrier sera assorti des contraintes et dont son applicabilité posera des problèmes si elles ne sont pas résolues. La bonne option serait de mettre la pression sur le gouvernement pour qu'il puisse doter la CENI de tous les moyens ».

« Réclamer la publication du calendrier électoral. C'est normal, ça fait partie du contrôle et de l'engagement citoyen de la population, cependant cela doit se faire dans le respect des textes légaux et de façon pacifique. À présent, la société civile devrait se pencher sur l'éducation civique et électorale de la population pour l'amener à s'approprier le processus électoral et à participer aux élections démocratiques », ajoute Crispin Kobolongo.



Rumeur #2

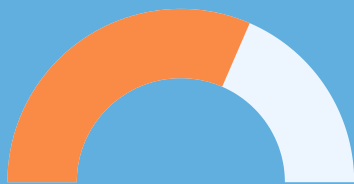
Récoltée au Nord-Kivu

“ On vole les voix à la proclamation. Ce n'est pas en comptant les voix. On peut bien compter les voix, mais celui qui proclame dit autre chose. C'est à ce niveau que se situe le problème.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La loi électorale prévoit la présence d'observateurs nationaux et internationaux tout au long du processus électoral afin de renforcer la crédibilité et la transparence du processus électoral. Alors que le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) rend public les résultats provisoires des élections, notamment en les publiant sur son site web, les procès-verbaux ainsi que les pièces jointes qui seront transmises à la Cour constitutionnelle, à la Cour administrative d'appel, aux tribunaux administratifs, selon le cas, pour la proclamation du résultat définitif des élections.

L'article 72 de la loi n° 17/013 du 24 décembre 2017 modifiant et complétant la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée à ce jour stipule que :« la Cour constitutionnelle proclame les résultats définitifs de l'élection présidentielle dans les deux jours qui suivent l'expiration du délai de recours si aucun recours n'a été introduit devant elle.

La Cour constitutionnelle, la Cour administrative d'appel, le Tribunal administratif, selon le cas, proclame les résultats définitifs des élections législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales dans les huit jours qui suivent l'expiration du délai de recours, si aucun recours n'a été introduit devant la juridiction compétente ».

Il est important de noter que la loi prévoit que les résultats des élections annoncés par la CENI peuvent être contestés devant les différentes cours et tribunaux selon le cas : un processus destiné à renforcer la crédibilité et la transparence du processus électoral.



Rumeur #3

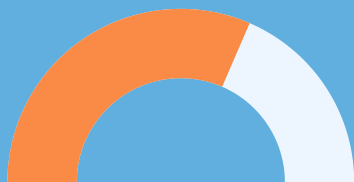
Récoltée en Equateur

“ Le personnel de la CENI est instrumentalisé par le parti au pouvoir.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) est composée des délégués qui proviennent des différents partis politiques notamment les regroupements politiques alliés à Félix Tshisekedi, président de la République et de quelques membres de la société civile. Toutefois, la loi organique de la centrale électorale stipule en son article 22 que : « dans l’accomplissement de leur mission, les membres de la CENI ne sollicitent ni ne reçoivent d’instruction d’aucune autorité extérieure, jouissent de la totale indépendance vis-à-vis des institutions politiques et sociales et ne peuvent participer aux réunions des organisations politiques et sociales, sauf dans le cadre de la vulgarisation des textes électoraux et des activités de la CENI ».

Au cours d’une matinée scientifique organisée le 15 juillet dernier par la faculté des sciences sociales, administratives et politiques de l’Université de Kinshasa (UNIKIN) sur la question des élections, dans le cadre de la dynamique des partis politiques et de la société civile, le président de la CENI, Denis Kadima avait affirmé : « notre nouvelle vision consiste à organiser des élections en toute transparence, inclusivité, impartialité, crédibilité, intégrité et respect des lois, pour un Congo meilleur à travers les valeurs de redevabilité et d’équité ». C’est dans ce contexte que la nouvelle équipe de la CENI a relancé le cadre de concertation avec les partis politiques et la société civile. Ce cadre vise à apporter l’information sur l’organisation des élections aux parties prenantes, échanger sur l’avancement du processus électoral et débattre sur l’ensemble des questions qui nécessitent un consensus.

Rumeur #4

“ L'entrée des soldats burundais sur le sol de la RDC prouve que les élections n'auront pas lieu en 2023.

Récoltée au Nord-Kivu

La guerre dans l'est du pays va troubler le processus électoral, le pays sera coupé en deux.

Récoltée en Equateur



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La RDC a effectivement officialisé, depuis lundi 15 août 2022, l'entrée des troupes burundaises sur son territoire et précisément dans la province du Sud-Kivu. Selon les informations officielles, leur arrivée n'a pas de lien avec les élections prévues en 2023. Ces soldats ne sont pas non plus venus déclarer la guerre contre la RDC.

D'après l'armée congolaise, l'entrée du contingent des troupes burundaises en RDC s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une force régionale en vue de mettre fin aux violences des groupes armés dans l'est du pays comme se sont convenu au mois de juin 2022 par les chefs d'État de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC).

«Ce contingent burundais actuellement cantonné au centre d'instruction de Luberizi est venu dans le cadre de la mutualisation des forces prônées par les chefs d'État de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC)», a rappelé le lieutenant Marc Elonga, porte-parole de l'opération Sokola 2 Sud Sud-Kivu dans un communiqué, le 15 août.

Toujours d'après M. Elonga, «ce contingent burundais est arrivé avec tenues, armes, munitions et tous les signes distinctifs avec pour mission de traquer tous les groupes armés étrangers et locaux afin de restaurer la paix promise par le commandant suprême des forces armées de la République Démocratique du Congo.»

Pour sa part, le chef de l'État, Félix Tshisekedi, s'exprimant sur la question de la force régionale pour la première fois, avait aussi inscrit l'entrée des soldats burundais au pays dans ce cadre.

«Vous avez déjà le Burundi qui s'est maintenant positionné en RDC. Quant à savoir à quel moment, toute la force régionale sera opérationnelle, les spécialistes vont vous le dire. A ce stade, l'engagement est pris et la dynamique est en marche. Il n'y a pas encore de date fixe sur ce déploiement. Les spécialistes vous diront qu'il faut des études de terrain, de la logistique, des moyens pour y arriver. Les chefs d'État-major de chaque armée se sont déjà vus. Beaucoup se sont déjà repartis des positions», a répondu President Félix Tshisekedi à une question d'actualité.cd en date du 18 août 2022



Rumeur #5

Récoltée en Equateur

“ Le non-respect de la feuille de route par la CENI prouve qu'il n'y aura pas des élections.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

À ce jour, toutes les activités programmées par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ont été réalisées suivant la feuille de route publiée le 3 février 2022, notamment l'organisation de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneur des provinces. La mise à jour de la cartographie opérationnelle, le lancement d'appels d'offres pour l'acquisition des kits d'enrôlement et autres font également partie de cette feuille de route. Cependant, les opérations sur l'enrôlement doivent être lancées en octobre 2022 pour finir en juin 2023, selon le conducteur partagé avec les parties prenantes par la CENI.

Actuellement, la centrale électorale finalise encore la validation des données de la cartographie électorale. Les spécialistes sont à pied d'œuvre depuis le 14 août. Cette base de données permettra à la CENI de commander les kits d'enrôlement et autres services connexes pour l'inscription de l'électorat, un service qui sera fourni par Miru Systems, une entreprise sud-coréenne qui a signé un contrat le 16 août 2022 avec la CENI. Nous l'avons indiqué dans notre bulletin numéro 3, cette entreprise a remporté le marché de livraison des kits d'enregistrement et des cartes d'électeurs, des services connexes dans le cadre de la révision du fichier électoral.

« La feuille de route prévoit l'enrôlement au mois d'octobre de cette année. On peut avoir une ou deux semaines de retard, mais nous avons toujours un plan B pour ne pas nous retrouver en dehors du calendrier », avait rassuré Denis Kadima dans une interview accordée à actualité.cd en juillet dernier.

Pour Denis Kadima, « même s'il y a des décalages, nous essayons de les combler en multipliant les efforts, en augmentant le nombre de gens, car, nous sommes toujours dans la logique des élections dans le délai constitutionnel ».



Rumeur #6

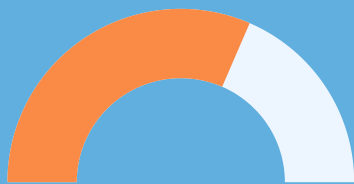
Récoltée au Sud-Kivu

Il y a un faible engagement dans le processus électoral. Le président a encore soif du pouvoir. Son prédécesseur a 18 ans au pouvoir, lui on veut le faire sortir à seulement 5 ans. On va voir qu'il va créer de mouvement pour faire le glissement.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI, en date du 23 août 2022 reconnaît le manque de connaissances de la part de la population sur les sujets liés à l'éducation électorale des électeurs.

« La matérialisation des contrats sociaux entre les dirigeants et les dirigés est fondée sur les textes légaux qui démontrent les responsabilités des uns et des autres », a-t-il répondu.

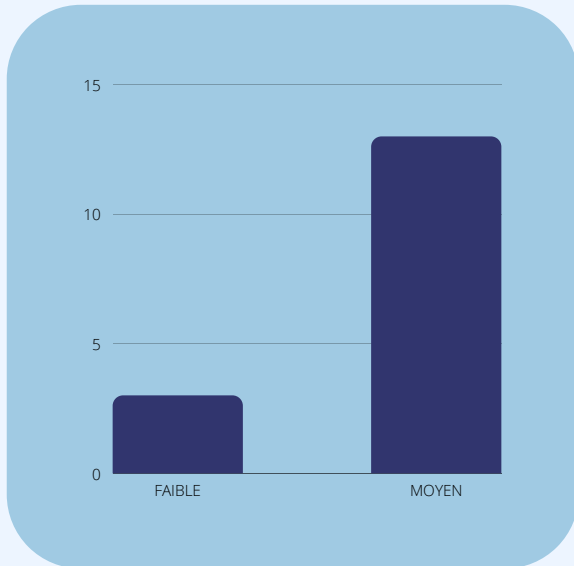
« Quand le pouvoir en place veut prolonger abusivement la durée du mandat électif, les gouvernés doivent pousser de manière à obtenir les scrutins dans le délai constitutionnel de cinq ans prévus dans la constitution. La société civile et les acteurs politiques devraient se souder pour obtenir l'alternance et sanctionner positivement ou négativement », pense-t-il par ailleurs.

Nous avons rappelé dans la troisième édition de notre bulletin "Parlons élection" du 08 au 16 août, que le gouvernement a manifesté sa volonté de financer les élections programmées à la fin de l'année prochaine. Un plan de décaissement de fonds a été élaboré pour accompagner le processus électoral. Une enveloppe de 123 milliards FC soit plus de 60 millions USD a été créditée à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) au début du mois d'août. C'est une étape qui fait partie de l'engagement du gouvernement pour ce processus électoral.

« La rumeur est une sorte de peur pour persuader le faible à ne pas se joindre aux autres pour agir », estime Nestor Maroyi de la CENI en insistant sur le fait que la société civile devrait aider à pousser pour le maintien du respect des règles de jeu.

ANALYSE

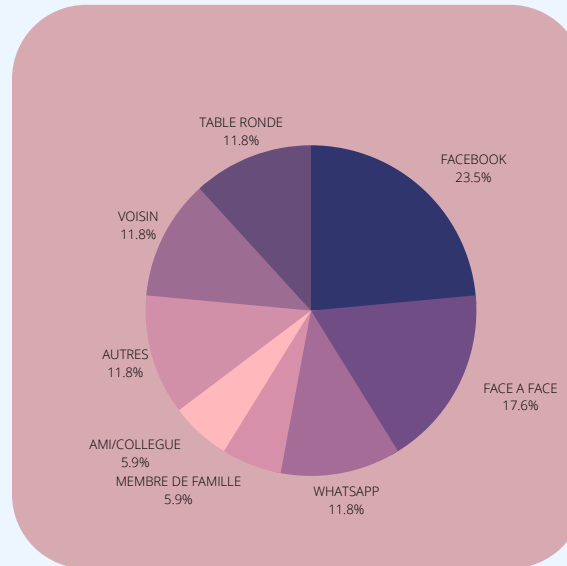
Niveau de risque



Du 17 au 21 août 2022, nous avons collecté 16 rumeurs dans les provinces du projet. 6 proviennent en ligne sur médias sociaux et 10 proviennent de la collecte hors ligne.

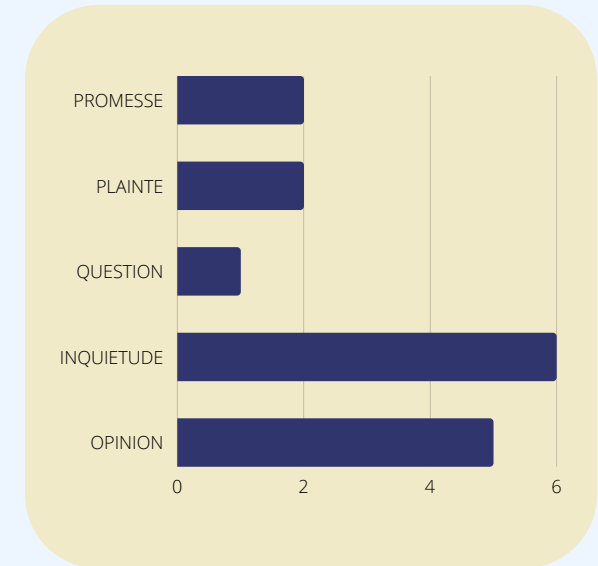
De ces rumeurs, 3 ont un niveau de risque faible et 13 un niveau moyen de risque. Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Face book est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 4 feedbacks, suivi des contacts en Face à face avec 3 feedbacks.

Type de Commentaire



6 feedbacks collectés pendant cette période reflètent l'inquiétude de la communauté concernant la tenue des élections, 5 sont des opinions, 2 des plaintes, 2 romesses et 1 question.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 4

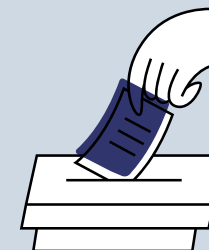
17 - 21 AOUT 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 29 Août 2022

